

Téléprocédure : Déclaration de cession

L'ESPACE VÉHICULE

1

MES DÉMARCHES EN COURS

 

Type de demande	Numéro	Numéro d'immatriculation	Nom & Prénom	Date de création	Date de mise à jour	Etat	Actions
Changement d'adresse	2836	ZA-214-DW	PAUL JULIEN	20/10/2017	20/10/2017	Terminée	

2

EFFECTUER UNE NOUVELLE DEMANDE

Type de demande

Je vends ou je donne mon véhicule

Ajouter une demande

1. Les démarches en cours sont présentées sous forme d'une liste.
2. Pour effectuer une nouvelle demande, cliquer sur le menu déroulant puis sur « Ajouter une demande ».

DÉCLARATION DE CESSION

DÉCLARATION DE CESSION

Pour commencer

Identité de l'acquéreur

Déclaration de cession

Récapitulatif

Finalisation

 15 MN environ

Je souhaite déclarer la cession de mon véhicule

Cette démarche vous permet de déclarer la vente de votre véhicule (ou le don) à un nouveau propriétaire (acquéreur). En savoir plus*

Cette déclaration se déroule en deux étapes :

* **Étape 1** : Préparation des documents pour la vente du véhicule (ou le don) :

- lors de cette étape, un code de cession est généré à fournir au nouveau propriétaire,

- le certificat de cession cerfa 13754 (exemplaire n°1) est téléchargeable et est à remplir avec le nouveau propriétaire. L'exemplaire qui vous est destiné (vendeur) vous permettra de compléter votre démarche par la suite. En savoir plus

* **Étape 2** : Déclarer en ligne la vente du véhicule (ou le don) à un nouveau propriétaire (acquéreur). En savoir plus

La réglementation prévoit que la déclaration de la vente ou du don de votre véhicule intervienne dans les 15 jours suivant la transaction. Tant que vous n'avez pas validé cette étape 2 ou transmis le code de cession au nouveau propriétaire (acquéreur), ce dernier ne pourra pas mettre la carte grise (certificat d'immatriculation) à son nom.

Lors de votre déclaration en ligne, vous obtenez un code de cession, à remettre à l'acquéreur au moment de la transaction. Vous remettrez également la carte grise (certificat d'immatriculation) du véhicule cédé : barrée, renseignée de la date et heure de la vente (ou don), et signée.

La réglementation prévoit que l'acquéreur dispose d'un délai d'un mois à compter de la date de cession du véhicule pour mettre la carte grise (certificat d'immatriculation) à son nom.

Enfin, votre demande n'aboutira pas si une autre télédémarche est en cours sur le véhicule.

Pour connaître les cas non couverts par cette téléprocédure, rendez-vous sur cette page du site de l'ANTS.

Je fais la démarche *

POUR MOI-MÊME

POUR QUELQU'UN D'AUTRE

Éléments nécessaires

AB-000-CD

Numéro
d'immatriculation

Numéro d'immatriculation *

ZA-222-DW



REVENIR À L'ACCUEIL

DÉMARRER LA PROCÉDURE

1. Pour déclarer la cession d'un véhicule, il faut renseigner:
 - L'initiateur de la demande
 - Le numéro d'immatriculation
2. Cliquer sur « Démarrer la procédure » pour commencer.

DÉCLARATION DE CESSION

DÉCLARATION DE CESSION

Pour commencer

Identité de l'acquéreur

Déclaration de cession

Récapitulatif

Finalisation

Numéro d'immatriculation : ZA-222-DW

Informations d'acquisition

Titulaire actuel

Nom de naissance PAUL

Prénom JULIEN

Acquéreur

Veillez renseigner les informations liées à l'acquéreur

Je suis une personne *

PHYSIQUE

MORALE

Nom de naissance *

Girard



Nom d'usage



Prénom *

Alex



Sexe *

MASCULIN

FÉMININ



Date de naissance *

18/09/1966



Ville de naissance *

Réunion



Lieu de naissance *

FRANCE

AUTRE PAYS

Département de naissance *

974 - La Réunion



Avant de poursuivre, veuillez vérifier votre saisie, aucune modification ne sera possible. En cas d'erreur, vous devrez abandonner cette déclaration et en créer une nouvelle.

ÉTAPE PRÉCÉDENTE

POUSUIVRE

1. Le système affiche le titulaire actuel.
2. Compléter les informations du nouvel acquéreur.
3. Cliquer sur « Poursuivre » pour continuer.

DÉCLARATION DE CESSION

DÉCLARATION DE CESSION

Pour commencer

Identité de l'acquéreur

Déclaration de cession

Récapitulatif

Finalisation

Numéro d'immatriculation : ZA-222-DW – Numéro de la démarche : 2838

Cession du véhicule

A ce stade de la démarche, votre déclaration de cession est créée (mais non finalisée) et les informations déjà saisies sont enregistrées. Vous pouvez sortir de la démarche et la reprendre ultérieurement via votre compte usager, ou la terminer en cliquant sur « Finaliser ».

Code de cession du véhicule : 2838

②

Lors de la transaction, le code de cession est à transmettre au nouvel acquéreur, ainsi que la carte grise signée et barrée, avec la mention « Vendu le » ou « Cédé le » avec la date et l'heure de la cession (ou « Vendu le (date et heure) pour destruction » ou « Cédé le (date et heure) pour destruction », si le véhicule est vendu ou cédé pour destruction). Le coupon rempli et signé par le nouveau propriétaire est à conserver, il constitue la preuve de cession.

En application des dispositions de l'article L 322-2 du code de la route : « Préalablement à la vente d'un véhicule d'occasion, le propriétaire est tenu de remettre à l'acquéreur un certificat établi depuis moins de quinze jours par l'autorité administrative compétente ... ». Ce certificat de situation administrative (CSA) du véhicule est disponible, ci-dessous, en téléchargement.

En application de l'article L 322-3 du code de la route : « Est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000€ d'amende tout propriétaire qui fait une déclaration mensongère certifiant la cession de son véhicule. La personne coupable du délit prévu au présent article encourt également la peine complémentaire de confiscation de son véhicule ».

La transaction doit être finalisée dans les 15 jours. Au-delà, le code de cession du véhicule ne sera plus valable. Si le changement de titulaire n'est pas effectué dans ce délai, vous en serez informé par courriel.

Pour télécharger et imprimer le document de déclaration de cession d'un véhicule (Cerfa n° 13754*03), cliquez ici.

Vous pouvez consulter l'état d'avancement de votre dossier, ainsi que le code et les instructions de transaction de cession de véhicule sur « Mon compte usager » sur le site de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANTS).

①



FINALISER

1. Le certificat de situation administrative est disponible en téléchargement. Attention : Il est impératif de le conserver.
2. Le code de cession est disponible à ce stade de la téléprocédure, et peut être utilisé pour effectuer la téléprocédure: Changement de titulaire.